

La retraite à 64 ans menace-t-elle le bénévolat ?

La réforme des retraites a fait émerger dans les médias la question du bénévolat des retraités. Faut-il craindre une baisse du bénévolat ? Sans doute, même s'il faut replacer cette question dans les évolutions structurelles du bénévolat des seniors, en déclin depuis plusieurs années déjà.



C'est un argument qu'on n'attendait pas dans le cadre de la réforme des retraites portée par le gouvernement. À tel point que lorsqu'un journaliste leur pose la question, les ministres ne voient pas le problème ou bottent en touche. Gabriel Attal sur TMC le 17 janvier : « Je ne crois pas du tout [que ça fragilisera les associations] ». Marlène Schiappa sur France info le 28 janvier : « De plus en plus, on voit que le profil des bénévoles se rajeunit ». Pas de problème donc ?

Tendance générale à la baisse

Les experts en bénévolat que nous avons interrogés sont moins optimistes. Pascal Loviconi de Compétence bénévolat explique : « Pour faire du bénévolat, il faut que les gens soient disponibles. Toute politique publique qui réduit le temps libre ne peut donc qu'avoir un effet négatif sur la disponibilité des personnes et donc sur leur bénévolat potentiel, c'est mécanique ! » Pour le sociologue Lionel Prouteau, spécialiste de la question, « il n'est pas illégitime de nourrir des inquiétudes sur l'effet de l'allongement de la durée du travail ». Pour Dominique Thierry, de France bénévolat, il est certain que le recul de l'âge de la retraite à 64 ans ne fera que « rajouter une couche » sur une baisse tendancielle du bénévolat

des seniors. « C'est une baisse structurelle que l'on observe depuis 2016 et qui tient à plusieurs raisons : les retraités actuels ne sont plus ceux des Trente Glorieuses qui se sentaient redevables à la société. Les conditions de travail et de départ ont été durcies depuis. Du coup, on part avec l'impression d'avoir bien assez donné et d'avoir le droit de ne rien faire. Autre raison, majeure : il n'y a aucun discours politique sur la place des seniors dans la société. Le passage du départ à la retraite de 62 à 64 ans va accentuer les choses, à tout le moins ne pas les faciliter... » Il met également en avant l'importance des solidarités familiales. « Aujourd'hui, les jeunes retraités doivent souvent aider ou s'occuper à la fois de leurs vieux parents en situation de dépendance et de leurs enfants ou petits-enfants plus précarisés qu'avant... Cela ne laisse pas beaucoup de temps pour s'engager dans l'associatif ! » Isabelle Persoz, déléguée générale et fondatrice de Tous bénévoles, confirme : « La tranche d'âge 62-64 ans (qui en réalité peut commencer un peu plus tôt), est très sollicitée pour du bénévolat familial, devant aider leurs enfants qui ont des enfants qu'il faut garder, et souvent aussi leurs parents vieillissants. C'est d'ailleurs ce qui explique que les associations ont plus de mal à mobiliser ces

jeunes seniors. Ils sont un peu au four et au moulin, travaillent, et font les aidants pour toutes les générations ! »

Une question de quantité

Lionel Prouteau pense que la question se pose surtout en termes de volume de bénévolat. En 2017, il a mené une enquête sur le bénévolat (1) et chiffré le temps que les bénévoles donnent aux associations selon leur âge. Le tableau ci-dessous le prouve : les gros bataillons d'heures sont fournis par les retraités.

La durée de bénévolat (en heures par an) selon l'âge et l'activité

Caractéristique des bénévoles	Durée moyenne	Durée médiane*
Âge		
Moins de 25 ans	87	36
De 25 à 34 ans	75	36
De 35 à 44 ans	80	27
De 45 à 54 ans	84	36
De 55 à 64 ans	127	65
De 65 à 74 ans	146	80
Au-delà de 75 ans	113	72
Situation par rapport à l'emploi		
Actif en emploi	82	36
Chômeur	96	45
Retraité	139	75
Étudiant	90	36
Autre inactif	124	48
Ensemble des bénévoles	100	45

* La durée médiane est celle qui partage les bénévoles en deux parts égales. La moitié des bénévoles consacre des durées tout au plus égales à cette valeur médiane et l'autre moitié à des durées qui lui sont supérieures.

Une étude de 2015 de France bénévolat (2) confirme cette forte implication bénévole des retraités, particulièrement notable sur deux points : « Plus de 50 % des responsables associatifs sont des retraités (nécessité de disponibilité de temps pour des responsabilités de plus en plus lourdes et complexes). Les bénévoles « très réguliers » sont souvent des retraités (environ 2 000 000 de bénévoles qui constituent en quelque sorte l'ossature des associations). »

Transition travail-retraite... et bénévolat

Pour la plupart des experts, la question ne peut être traitée que si l'on réfléchit mieux à la manière dont se fait la transition entre le travail et la retraite. France bénévolat note « que la période de tran-

sition travail/retraite est un moment charnière où les personnes sont en quête d'identité et de reconnaissance de soi : par soi, par les autres, par la famille. Le bénévolat est un moyen de répondre à ces questions ». Isabelle Persoz évoque « la retraite progressive [qui lui] paraît une très bonne solution si elle est revalorisée et mise en avant, ou bien le mécénat de compétences à temps plein ou partiel de fin de carrière. Cela permettrait à ceux qui n'ont pas besoin d'aider des proches de commencer à s'impliquer dans une association et rendre ainsi le départ à la retraite (qui peut être assez brutal) plus harmonieux. » Suzel Chassefeire, de la Chambre des associations, en est persuadée elle aussi : « En théorie les entreprises doivent préparer le départ à la retraite de leurs salariés. Dans cette

optique, nous avons proposé à des syndicats ou des comités d'entreprise d'organiser des formations à la connaissance et à la gestion des associations pour des personnes qui s'approchent de la retraite. On nous répond, oui, c'est une bonne idée... mais ça s'arrête là ! » Dominique Thierry propose d'aller plus loin en développant un « service civique senior » : « Ce dispositif permettrait de mieux gérer la transition travail-retraite, de bénéficier d'un apport financier complémentaire à sa retraite et de faciliter l'engagement dans des projets d'utilité sociale. »

Michel Lulek

(1) Lionel Prouteau, « Le bénévolat en France en 2017, état des lieux et tendances », synthèse de l'exploitation de l'enquête Centre de recherche sur les associations-Institut CSA.

(2) s.42l.fr/Bénévolat



Quentin Bataillon, député de la Loire (groupe Renaissance)

« Nous ne voulons pas décider seuls des modalités des droits à la retraite pour les bénévoles »

Les associations ont-elles raison de craindre la perte de bénévoles entre 62 et 64 ans ?

Cette crainte n'est pas infondée. Dans ma circonscription où l'engagement bénévole et associatif est ancré dans une histoire ouvrière de solidarité depuis très longtemps, je vois bien que les bénévoles les plus fidèles et disponibles sont les plus âgés. Le passage de l'âge de la retraite à 64 ans peut donc reporter ou éloigner dans le temps, provisoirement ou définitivement, des vocations associatives. Mais ce n'est pas l'unique raison de la baisse du bénévolat.

L'amendement que vous avez déposé peut-il compenser cet inconvénient ?

Avec plusieurs de mes collègues, nous avons en effet déposé un amendement

visant à prendre en compte des années de bénévolat pour le calcul de la retraite. C'est une proposition qui a déjà été émise plusieurs fois par le passé, mais avec cet amendement, nous souhaitons faire avancer cette idée. Nous proposons ainsi de rajouter dans le code de la Sécurité sociale un article qui dirait : « Les périodes pendant lesquelles un assuré a exercé une activité bénévole régulière au sein d'une association ou d'une fondation reconnue d'utilité publique permettent d'ouvrir des droits supplémentaires. »

C'est une formulation qui reste assez floue...

C'est volontaire. En effet, nous ne voulons pas décider seuls des modalités d'un tel droit. En proposant cette formulation qui reste large, nous laissons le champ ouvert pour décider avec le monde asso-

ciatif quelles associations et quels bénévoles pourraient être concernés, ainsi que la façon de financer cette mesure : cotisations prises en charge par les associations qui le peuvent ; rachat de trimestres ; création d'un fonds spécifique ; affectation de l'argent non dépensé du FDVA ; ou toute autre solution. Le but n'est pas de mettre de l'injustice entre les associations et c'est pourquoi j'ai proposé la tenue d'assises de la vie associative pour convenir, dans la concertation avec l'ensemble des acteurs, du champ d'application de cette disposition. Et si cet amendement n'était pas voté, j'en ai proposé un autre demandant au gouvernement de remettre dans un délai d'un an un rapport sur cette question qui nous servirait de base pour relancer le sujet. C'est une question que j'ai mise au cœur de ma mandature de député.